



LES + DU CAMPUS

*Travail encadré
Groupe à effectif réduit
Plateau technique*

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Jardinier Paysagiste

Diplôme de niveau 3

Le diplôme CAPa Jardinier Paysagiste est le premier niveau de qualification de la voie professionnelle. Il vise prioritairement l'insertion professionnelle et favorise l'insertion sociale et citoyenne. Il peut constituer une étape vers le Baccalauréat Professionnel ou le Brevet Professionnel. Il forme au métier d'ouvrier qualifié en entreprise d'aménagements paysagers ou en collectivité.

Formation par
Apprentissage

CONTENU DE FORMATION

Capacités et objectifs pédagogiques

- 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (histoire ; géographie ; ESC ; mathématiques ; économie générale).
- 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle (français ; EPS ; biologie).
- 3 : Interagir avec son environnement social (anglais ; économie d'entreprise ; communication).
- 4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager (entretien de la végétation et des infrastructures paysagères).
- 5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager (mise en place de végétaux et d'infrastructures paysagères).
- 6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements (maintenance et réparation).
- 7 : Observer et découvrir des jardins familiaux, des jardins partagés.

SPÉCIFICITÉS

Durée de la formation

La durée d'un contrat d'apprentissage en CAPa est de 2 ans soit un volume horaire de 840 heures : 12 semaines de formation par an au CFA.

Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année.

Pré-requis

Avoir un maître d'apprentissage.
Être reconnu apte par la Médecine du travail.

Public ciblé

Être âgé de 16 à 29 ans ou 15 ans révolus après une 3^{ème}.

ADMISSIONS

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation)
- Passer un test de positionnement.
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

DIPLÔME & MODALITÉ D'EXAMEN

Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques au CFA sont construits à partir de temps de face à face, du vécu des apprentis en entreprises ou encore de travaux pratiques sur le site de l'EPL.

Dispositifs d'évaluation & mode de validation

L'examen comporte 7 épreuves se composant de 12 Contrôles en Cours de Formation (CCF) et d'une épreuve terminale. Formation diplômante.

INFORMATIONS RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année
< de 18 ans	27 %	39 %
de 18 à 20 ans	43 %	51 %
de 21 à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et plus	100 %	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE). Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.

